

MAIRIE DE NEFFES

----- 05000 NEFFES -----

DEPARTEMENT
DES
HAUTES ALPES

=====

ARRONDISSEMENT
DE GAP

Tél. : 04 92 57 80 87
Fax. : 04 92 57 96 28
Mail : mairie.neffes@wanadoo.fr



Règlement d'utilisation du terrain de tennis Commune de NEFFES

UTILISATION

Le court de tennis est strictement réservé aux habitants de la commune de Neffes. Au moins un joueur doit faire partie de la commune et doit donc être en mesure de présenter sa carte de membre lors d'un contrôle. La mise à disposition est soumise au respect des modalités d'accès.

Le terrain est exclusivement réservé à la pratique du tennis et le port de chaussures adaptées est obligatoire sur ce terrain.

Les utilisateurs ont l'obligation de maintenir le lieu en parfait état (grillage, sol, matériel).

Il est interdit de manger sur le terrain.

FONCTIONNEMENT

1/ Chaque utilisateur domicilié à Neffes doit se présenter au secrétariat de la mairie pour retirer sa carte d'abonnement.

2/ La carte d'abonnement est nominative, photo obligatoire.

3/ L'inscription du nom des deux joueurs est obligatoire sur le planning.

4/ Le planning est affiché une fois par mois au terrain de tennis.

5/ L'inscription est limitée à 2 heures d'utilisation du court consécutives.

6/ L'inscription suivante ne pourra se faire qu'à la fin de ces 2 heures de jeu.

7/ Pour éviter les réservations excessives, il est interdit de s'inscrire 2 jours de suite à la même heure (maximum 3 inscriptions hebdomadaires)

8/ Un invité hors commune peut être exceptionnellement accepté dans le binôme de joueurs.

9/ Verrouiller la porte après chaque utilisation.

En aucun cas la commune ne pourra être tenue pour responsable en cas de blessure, d'accident ou de vol survenu sur le terrain.

Pour les mineurs, la demande d'accès se fait sous l'entière responsabilité des parents.

Le Conseil Municipal se réserve le droit de prendre des sanctions en cas de non-respect de ce règlement.

TARIFS

Les tarifs ci-dessous sont valables pour l'année civile 2021 :

Carte individuelle enfant jusqu'à 18 ans	15 euros / année civile
Carte individuelle adulte	30 euros / année civile
Carte famille (père, mère, enfants -18 ans)	50 euros / année civile

Un chèque de caution de 20 euros pour le prêt de clé est demandé lors de l'abonnement en mairie.

La Mairie de Neffes

« Lu et approuvé » / signature de l'utilisateur